

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Marché des titres Pernod Ricard

Les actions Pernod Ricard (ISIN : FR 0000 120693) sont négociées sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris (Compartiment A) SRD (Service de Règlement Différé).

Volume et cours sur 18 mois à la Bourse de Paris (source NYSE Euronext Paris)

Dates	Volumes (en milliers)	Capitaux (en millions d'euros)	Cours moyen (en euros)	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours fin de mois (en euros)
Janvier 2010	13 022	771	59,18	60,85	56,51	58,31
Février 2010	17 175	973	56,68	59,50	54,89	55,33
Mars 2010	15 754	946	60,02	63,39	55,40	62,87
Avril 2010	18 271	1 188	65,03	67,51	62,75	63,95
Mai 2010	22 800	1 412	61,94	64,89	58,53	61,82
Juin 2010	18 093	1 164	64,34	68,64	59,95	63,98
Juillet 2010	19 549	1 237	63,28	66,66	60,06	60,06
Août 2010	14 354	876	61,02	62,92	59,30	61,69
Septembre 2010	23 590	1 416	60,01	62,88	58,32	61,25
Octobre 2010	19 080	1 204	63,10	66,44	60,10	63,71
Novembre 2010	24 241	1 538	63,43	65,45	61,52	62,79
Décembre 2010	14 369	991	68,99	72,50	62,57	70,36
Janvier 2011	13 894	978	70,41	72,78	68,13	69,63
Février 2011	19 141	1 319	68,93	71,94	65,17	66,81
Mars 2011	19 294	1 260	65,29	68,29	61,81	65,90
Avril 2011	14 494	954	65,84	68,10	62,88	67,86
Mai 2011	15 215	1 046	68,74	70,15	66,84	70,15
Juin 2011	12 860	868	67,49	70,49	65,53	67,97

Programme de rachat d'actions

Les informations ci-après comprennent les informations devant figurer dans le rapport du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce ainsi que les informations relatives au descriptif du programme de rachat d'actions en application de l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010/2011

Présentation des autorisations conférées au Conseil d'Administration

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009, les actionnaires de la Société avaient autorisé le Conseil d'Administration à acheter ou à vendre des actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de

rachat d'actions. Le prix maximal d'achat avait été fixé à 90 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir ne puisse dépasser 10 % du capital social et que le nombre d'actions détenues par la Société, à quelque moment que ce soit, ne puisse dépasser 10 % des actions composant le capital social.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, pendant une période de 18 mois, dans les mêmes conditions avec un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a pris effet à compter du 10 novembre 2010, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 2 novembre 2009.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, en vigueur au jour du dépôt du présent document de référence, prendra fin le 10 mai 2012. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 d'autoriser le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un nouveau programme dont les modalités sont décrites ci-après au point « Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011 ».

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

Informations concernant le capital

Synthèse des opérations effectuées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010/2011

	Achats	Ventes/transferts
Nombre de titres	851 896 titres 500 000 options d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 278 667 titres
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A
Cours moyen de transaction	67,60 € (cours moyen d'achat des titres) 14,60 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	57,80 €
Prix d'exercice moyen	68,18 €	N/A
Montants	64 884 688 €	16 107 020 €

Par ailleurs la Société a réalisé, le 29 septembre 2010, une opération d'achat d'actions et vente concomitante et à réméré de ces mêmes titres. L'opération a porté sur 832 352 actions acquises à 60,72 € et revendues à réméré à 51,78 €. Au terme de cette vente conclue sous condition résolutoire, Pernod Ricard se réserve la faculté de pouvoir rappeler à son bilan, jusqu'au 21 juin 2015 et au prix de 74,73 €, tout ou partie de ces actions. Les quantités susceptibles d'être rappelées sont incluses dans la position ouverte à l'achat au 31 août 2011 (cf. « Descriptif du programme de rachat d'actions en cours »).

N/A : non applicable.

Le montant total des frais de négociation au cours de l'exercice 2010/2011 pour les opérations réalisées dans le cadre des programmes autorisés s'est élevé à 86 500 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale.

Tableau de synthèse à la clôture de l'exercice 2010/2011

Situation au 30 juin 2011	
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0,79 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille	2 104 319
Valeur comptable du portefeuille	139 183 670,00 euros
Valeur de marché du portefeuille*	143 030 562,40 euros

* Sur la base du cours de clôture au 30.06.2011, soit 67,97 euros.

Descriptif du programme de rachat d'actions en cours

Bilan du programme

Le tableau ci-dessous détaille les opérations effectuées par la Société sur ses actions propres dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010 (période du 10 novembre 2010 au 31 août 2011).

	Flux bruts cumulés du 10.11.10 au 31.08.2011		Positions ouvertes au 31.08.2011			
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées*	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	746 000 titres 500 000 options d'achat (« calls américains »)	Ventes : Néant Transfert : 271 877 ^(a)	7 620 168	Néant	Néant	Néant
Échéance maximale moyenne	N/A	N/A	15.06.2015 ^(b)	-	-	-
Cours moyen de transaction	68,55 € (cours moyen d'achat des titres) 14,60 € (cours moyen d'achat des « calls américains »)	59,10 €	N/A	-	-	-
Prix d'exercice moyen	68,54 €	N/A	57,10 €	-	-	-
Montants	58 439 843 €	16 068 468 €	-	-	-	-

N/A : non applicable.

* Et clauses résolutoires attachées à des ventes à réméré.

(a) La Société a transféré un total de 77 896 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés dans le cadre de plans d'options mis en place par la Société. Par ailleurs, 193 981 actions ont été définitivement attribuées aux non-résidents fiscaux le 22 juin 2011 au terme d'une période d'acquisition de quatre années au titre du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007.

(b) Échelonnement du 11 juin 2012 au 15 juin 2015.

Synthèse des opérations réalisées conformément aux finalités et objectifs du programme de rachat en cours

Au titre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, mis en œuvre par le Conseil d'Administration du 10 novembre 2010, 746 000 titres ont été acquis en Bourse entre le 19 mai 2011 et le 14 juin 2011 au coût moyen pondéré de 68,55 euros par action. Par ailleurs, une couverture optionnelle a été souscrite à hauteur de 500 000 actions par acquisition du même nombre d'options d'achat d'actions (« *calls américains* ») à 4 ans.

Usant des autorisations qui lui avaient été conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 2 novembre 2009 et l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2010, le Conseil d'Administration du 15 juin 2011 a institué un plan d'attribution d'options d'achat d'actions Pernod Ricard ainsi qu'un plan d'attribution d'actions de performance.

Les 746 000 titres acquis en Bourse ont été affectés à la couverture d'une partie du plan d'options d'achat d'actions attribué sous condition de performance et en réserve du plan d'actions de performance. Les 500 000 « *calls américains* » permettant de rappeler le même nombre d'actions Pernod Ricard, servent de réserve à la quote-part du plan d'options d'achat d'actions attribué sans condition de performance.

Les titres auto-détenus constituent les réserves des différents plans d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions de performance toujours en vigueur. Ces réserves d'actions auto-détenues ont été mouvementées (transferts) :

- pour 77 896 titres afin de servir les droits des optionnaires ayant exercé des options d'achat d'actions au cours de la période ;
- pour 193 981 titres attribués aux non-résidents fiscaux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites du 21 juin 2007 (au terme de la période d'acquisition).

Les couvertures optionnelles liées aux options d'achat (« *calls américains* ») ou aux clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré ont été mouvementées au fur et à mesure des exercices des droits. Au cours de la période, 736 362 actions ont été rachetées via l'exercice des clauses résolutoires attachées aux actions vendues à réméré au prix moyen de 46,06 euros. Aucune action n'a fait l'objet de rachat via des *calls américains*.

Répartition par objectifs des titres auto-détenus au 31 août 2011

Les titres auto-détenus sont tous affectés en qualité de réserve des différents plans d'attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance mis en œuvre.

Descriptif du nouveau programme soumis pour autorisation à l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011

L'autorisation, accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010, d'opérer sur les titres de la Société, arrivant à échéance le 10 mai 2012, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 novembre 2011 d'autoriser à nouveau le Conseil d'Administration à intervenir sur les actions de la Société à un prix maximum d'achat fixé à 110 euros par action, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la Société représentant au maximum 10 % du capital social de la Société. Conformément à la loi, la Société ne pourra détenir à aucun moment un nombre d'actions représentant plus de 10 % de son capital social.

La Société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant au 31 août 2011 à 2 085 680 (soit 0,79 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 24 391 540 actions (soit 9,21 % du capital), sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Les objectifs de ces rachats d'actions ainsi que l'utilisation des actions ainsi rachetées sont détaillés dans la 10^e résolution qui sera soumise au vote des actionnaires le 15 novembre 2011. Ce programme de rachat permettrait à la Société d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société en vue de :

- leur attribution aux salariés et/ou Mandataires Sociaux (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites, couverture des engagements au titre d'options avec règlement en espèces) ;
- leur utilisation dans le cadre d'opérations de croissance externe (dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- leur annulation ;
- l'animation du marché dans le cadre de contrats de liquidité.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être réalisés, en une ou plusieurs fois, par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent notamment les opérations de gré à gré, les cessions de blocs, les ventes à réméré et l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles.

La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourrait atteindre la totalité du programme.

Le montant global affecté au programme de rachat d'actions serait de 2 911 939 800 euros, correspondant à un nombre maximal de 26 472 180 actions acquises sur la base du prix maximal unitaire de 110 euros, hors frais d'acquisition.

Cette autorisation priverait d'effet, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2011, à hauteur, de la partie non encore utilisée, de la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2010 à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle serait donnée pour une période de 18 mois à compter de cette Assemblée Générale.

Autres informations légales

Document d'information annuel

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, dans un ou plusieurs États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers de titres financiers, d'émetteurs de titres financiers et de marchés de titres financiers.